

Berne, le 9 octobre 1974

Appel du Conseil fédéral
pour la votation sur la 3e initiative de l'Action nationale
contre l'emprise étrangère

I.

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Partisans et adversaires de la 3e initiative contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse motivent les uns et les autres leur attitude en invoquant le souci que leur cause l'avenir de notre pays. Dans notre régime démocratique, chacun peut prendre sa décision en toute liberté; même une opinion qui diffère de la nôtre doit être pleinement respectée. En raison de l'extraordinaire importance de ce scrutin, nous tenons cependant à vous demander de bien considérer tous les arguments qui parlent en faveur ou en défaveur de l'initiative qui vous est soumise, d'éviter de céder à des mouvements passionnels et de ne prendre la décision dont vous estimez pouvoir assumer en toute conscience la responsabilité vis-à-vis du pays qu'après avoir mûrement pesé tous les éléments entrant en considération.

Il est incontestable que les problèmes posés par la population étrangère touchent profondément de larges milieux de notre peuple et que beaucoup de nos concitoyens sont troublés par la présence d'un grand nombre d'étrangers. Pour beaucoup d'entre nous, le

visage familial de la Suisse s'est par trop modifié. Nous partageons leur souci fort compréhensible. Mais cela ne doit pas nous retenir de chercher une solution équilibrée et raisonnable aux problèmes qui se posent, dans l'intérêt à long terme de notre pays. Il s'agit en l'occurrence d'éviter de rendre responsable les étrangers de tout ce qui nous afflige ou nous gêne. La difficulté d'apprécier l'évolution actuelle dans tous ses éléments, l'extrême complexité de notre monde actuel, l'excès de changements incessants, l'inflation et les impasses financières, les graves menaces pesant sur l'environnement et nombre d'autres phénomènes pernicieux n'ont rien à voir avec la pénétration étrangère. Tous ces problèmes se posent aussi - le plus souvent avec plus d'acuité encore - dans les pays qui ne connaissent pas un excès de population étrangère. Si elle était acceptée, l'initiative qui vous est soumise ne permettrait pas de résoudre un seul de ces problèmes, mais nous placerait devant toute une série de nouvelles et très graves difficultés.

II.

Le bien-être dont nous bénéficions est le fruit du travail, de l'esprit d'entreprise et de l'aptitude à assumer les tâches. D'abord, la crise si redoutée qu'on attendait dans l'après-guerre a pu être évitée. Puis il a été possible d'améliorer la sécurité sociale, d'accroître les chances de formation et, aussi, d'élever

notablement le niveau des revenus. Le progrès économique, dont nous avons tous bénéficié, a été assuré par le travail d'une très forte partie du peuple suisse. Aujourd'hui, nous nous trouvons à un tournant. Il devient indispensable d'adapter dans une plus large mesure le cours de l'économie et l'évolution sociale aux possibilités réelles de notre pays. Or cela n'est nullement facile en raison du programme que nous nous sommes fixé. Il serait presque impossible de l'assumer si, d'un coup, nous décidions de retourner vingt ans en arrière. Au cours de ces deux dernières années, le climat économique s'est modifié. Vous avez tous ressenti les effets de la crise du pétrole. Presque tous les pays doivent aujourd'hui lutter durement pour assurer la survie de leur économie. Jusqu'ici il a été possible, en Suisse, de maintenir toutes les places de travail. Mais nous devons aussi mener un âpre combat car, jamais, nous n'avons eu autant besoin de disposer d'une économie forte et capable de faire face à la concurrence. C'est pourquoi nous ne devons pas, précisément en de pareilles circonstances, contraindre notre économie à se soumettre à la cure de cheval que représente la réduction massive de main-d'oeuvre exigée par l'initiative. Dans de nombreuses branches, la saignée serait si forte que l'existence d'entreprises serait compromise et que le maintien de nombreux emplois ne serait plus assuré pour les Suisses. L'acceptation de l'initiative aurait des effets particulièrement défavorables pour les régions de notre pays qui sont économiquement les moins développées. Comment cela est-il compatible avec les efforts actuellement entrepris en vue de mieux répartir la puissance

économique entre toutes les parties du pays? Si nous faisons ces efforts c'est parce que nous sommes conscients que, pour rester vivant, le fédéralisme a besoin de substance économique.

Nous sommes persuadés que l'indispensable processus de reconversion économique se fera sans grands dommages si nous donnons à l'économie, dans toutes les régions, le temps de s'adapter progressivement aux nouvelles circonstances.

III.

Le Conseil fédéral et le Parlement se voient constamment adresser le reproche d'avoir laissé les choses suivre leur cours et, somme toute, de ne rien avoir entrepris d'efficace contre l'excès de population étrangère. En fait, les autorités fédérales ont pris en 1963 leurs premières mesures restrictives. Sans doute, l'effet de freinage fut-il insuffisant. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral adopta en 1970 des dispositions plus sévères aux fins d'empêcher un nouvel accroissement du nombre des étrangers exerçant une activité lucrative. Appliquant avec rigueur ces mesures, sans céder aux résistances de toute nature, il a obtenu un indéniable succès. L'accroissement de l'effectif des travailleurs étrangers, qui a été de 266 000 au cours des années 1960 à 1970, a pu être stoppé durant ces quatre dernières années. Le 1er août dernier, une nouvelle phase de la lutte contre l'excès de population étrangère a débuté. La population étrangère de résidence totale, qui comprend les réfugiés, les étudiants, les stagiaires,

les rentiers et les membres des familles des travailleurs devra tout d'abord être stabilisée, puis réduite. Cela équivaudra à une diminution notable des étrangers exerçant une activité lucrative et à un arrêt presque complet du mouvement d'immigration de travailleurs destinés à l'industrie et à l'artisanat puisque les rares autorisations d'entrée seront surtout réservées à des personnes venant occuper des emplois dans les hôpitaux, dans l'enseignement et la recherche, ainsi que dans l'agriculture. Ces mesures seront également appliquées de manière conséquente jusqu'à ce que le but fixé, savoir la réduction de la population étrangère de résidence, soit atteint.

Le Conseil fédéral a tenu sa promesse jusqu'ici; il la tiendra également à l'avenir.

IV.

Un souci particulier nous est causé par nos relations extérieures. Il est certainement légitime que nous poursuivions, comme tout autre peuple, nos intérêts nationaux; nous le faisons du reste aussi. D'une part, cela veut dire que notre volonté est de sauvegarder ce qui nous est propre et cher. Mais, d'autre part, cela signifie que nous sommes disposés à maintenir des relations de bon voisinage et à assurer le libre échange des idées, des biens culturels et des services. Notre pays passe pour être une terre de liberté, respectant le droit et la bonne foi. Comment concilier

tout cela avec le fait que nous serions contraints d'annuler des permis d'établissement déjà accordés et de ne tenir aucun compte de droits légitimement acquis? Ce sont d'ailleurs des droits dont bénéficient de manière tout à fait semblable les Suisses à l'étranger. Comment pourrions-nous défendre la situation de ces compatriotes et, de manière tout à fait générale, les droits et les intérêts de la Suisse si chacun peut douter de la volonté de notre Etat de respecter le droit et de nos sentiments humanitaires? Absolument imprévisibles sont aussi les conséquences d'ordre matériel qui résulteraient de l'acceptation de l'initiative pour un pays dont l'approvisionnement en matières premières et en énergie dépend si fortement de la collaboration internationale et qui doit vendre dans le monde entier une grande partie de sa production.

V.

Tout aussi graves de conséquences seraient les problèmes humains qui se poseraient s'il fallait, dans un laps de temps très court, expulser plus d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants, même ceux qui résident depuis plus de dix ans dans notre pays. La réglementation actuelle contraint déjà les autorités à faire preuve, dans certains cas, de rigueur sur le plan humain. Or l'initiative précipiterait dans le chômage une bonne partie des travailleurs qui devraient regagner leur pays parce qu'il serait impossible d'y créer en si peu de temps un nombre aussi élevé de

nouveaux emplois. Comment réagirions-nous si cela nous arrivait? De plus: l'humanité, vertu qui nous a été enseignée par de si grands exemples, n'est-elle pas l'un des traits essentiels de l'idée de l'Etat que nous nous sommes forgée en Suisse?

On entend, il est vrai, dire dans les milieux qui soutiennent l'initiative, qu'il serait possible, en prenant des mesures ressortissant au droit de nécessité, d'atténuer les effets nocifs de l'initiative. Mais il aurait fallu y réfléchir plus tôt. Nous avons à voter sur l'initiative et sur rien d'autre. Il serait absolument antidémocratique d'appliquer le droit de nécessité pour modifier une décision du peuple. De l'avis du Conseil fédéral, cela ne saurait entrer en considération.

VI.

En résumé, il y a lieu de dire que la 3e initiative contre l'emprise étrangère sacrifie à la démesure. Démesurés sont les chiffres qu'elle contient, disproportionné est également le délai dans lequel la réduction prévue devrait s'accomplir. Le prix que nous aurions à payer pour un tel acte de force est beaucoup trop élevé. Pareil acte est vraiment inutile du moment que le problème posé par l'excès de population étrangère peut être résolu progressivement. Le sens de la mesure et de ce qui est admissible était jusqu'ici l'un des traits dominants du caractère suisse, qui a préservé notre peuple de nombreux malheurs.

Chères concitoyennes et chers concitoyens, le Conseil fédéral vous demande donc de mûrement réfléchir et de tenir compte de tous les éléments du problème avant de prendre votre décision.
